

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



CHRONIQUE MENSUELLE

Le bois sec. — Divers systèmes de dessiccation.
— Le procédé de MM. Nodon et Bretonneau.
— La sénilisation. — Le bois incombustible. —
Les mesures de sécurité dans les théâtres.

La première qualité que l'on exige du bois dans les diverses applications industrielles, c'est d'être sec, soit qu'il s'agisse de menuiserie, d'ébénisterie, de charpente ou d'instruments de musique; pour cette dernière application on pourrait admettre à la rigueur que le bois joue, mais il est indispensable qu'il ne travaille pas, dans tous les cas.

Malheureusement le bois sec est aussi rare que le vin non mouillé, et c'est un vrai plaisir de voir et d'entendre le bois vert ou à demi vert, craquer, se fendiller, se disjoindre et se voiler dans les constructions et les meubles modernes.

C'est que le bois est un composé complexe, dont l'ossature formée des fibres de cellulose est imprégnée d'un liquide aqueux, la sève, tenant en dissolution ou en suspension des substances azotées et résineuses. Pour obtenir le bois sec, il faut le débarrasser de l'eau, mais celle-ci est retenue par ces substances visqueuses et agglutinantes qui sont en outre putrescibles et amènent rapidement la pourriture du bois vert.

Ainsi l'eau incorporée dans les fibres ligneuses ne peut être simplement évaporée, comme lorsqu'il s'agit de sécher le linge; l'opération doit encore être accompagnée d'une transformation des matières constitutives de la sève, par oxydation et décomposition chimique.

Les moyens les plus divers ont été imaginés pour réaliser la dessiccation et la conservation des bois. Le système le plus simple est le séchage à l'air, mais il exige un temps considérable et l'immobilisation d'un capital énorme pour l'emmagasinage du bois. La dessiccation, toujours incomplète d'ailleurs, par ce procédé, comporte un séchage de dix à vingt cinq ans, suivant les essences considérées.

On fait donc, pour le bois, ce que les tanneurs ont fait pour le cuir; autrefois la fabrication de cet objet exigeait le séjour des peaux vertes dans des fosses de tanin pendant plusieurs années; c'était le temps où l'on jouissait des chaussures incassables et où l'on se passait de père en fils la paire de bottes traditionnelle, de générations en générations. Aujourd'hui se fabriquent des cuirs instantanés qui prennent l'eau comme des éponges et se déchirent comme du feutre; c'est le progrès.

Quant au bois, on se contente d'une dessiccation de quatre ou cinq ans seulement, aussi voit-on les planchers se disjoindre, les panneaux s'échapper de leur cadre et les meubles s'éventrer comme de simples duellistes japonais.

Aujourd'hui on veut pouvoir se passer du temps, arriver au but sans attendre, obtenir un résultat instantané, sans se préoccuper de ces paroles profondes d'un grand savant français: « La nature ne procède pas par bonds; le temps ne consacre que ce qu'il a fait. »

* *

On a essayé des moyens plus rapides; la dessiccation par un courant d'air chaud, l'oxydation par l'ozone, l'exposition, dans des étuves closes, à l'action de la vapeur sèche surchauffée. L'inconvénient des procédés utilisant ainsi de hautes températures est de fissurer le bois, de le déformer et d'affaiblir la ténacité des fibres.

On a songé également à déplacer la sève par osmose, en la remplaçant par des liquides antiseptiques, tels que la créosote, le sulfate de cuivre et le chlorure de zinc. C'est ainsi que l'on injecte notamment les poteaux télégraphiques, qui doivent résister non seulement aux alternatives d'humidité et de sécheresse, mais aussi à l'attaque des insectes qui amène rapidement leur destruction. Mais la pénétration de la solution antiseptique est toujours incomplète, même lorsque le liquide est injecté sous pression directe ou sous l'influence de l'atmosphère, par le vide.

Nous rappellerons enfin le procédé de M. Boucherie qui pratique dans les plantes vivantes la transfusion des liquides préservateurs, comme d'autres, sur l'espèce humaine, la transfusion du sang, en utilisant la circulation de la sève et la force osmotique du tissu vivant; procédé des plus ingénieux, mais très onéreux et toujours insuffisant.

Il était réservé à l'électricité de résoudre d'une façon complète le problème qui n'avait reçu jusqu'à ce jour que des solutions très imparfaites.

* *

MM. Albert Nodon et Bretonneau eurent en effet l'idée, en 1895, d'utiliser cet agent subtil, qui pénètre les corps les plus denses, doués de propriétés conductrices, pour entraîner le liquide antiseptique dans les vaisseaux les plus ténus et en expulser la sève.

On sait que les courants électriques traversant des bains qui tiennent en dissolution des sels, sulfate de magnésie, silicate de soude et autres, décomposent ces sels par action électrolytique, suivant le terme adopté; les éléments de la composition, acide sulfurique et magnésie, par exemple, sont charriés par le courant et pénètrent, à sa suite, dans la masse soumise à l'électrolyse.

L'appareil de MM. Nodon et Bretonneau se compose simplement d'une cuve en bois à double fond, contenant un bain formé d'une solution saline, variable suivant l'application que l'on a en vue. Entre les deux fonds, dont le supérieur est à claire-voie, se trouve un serpentín à vapeur, destiné à chauffer le bain.

Les pièces de bois sont empilées et reposent sur le fond à claire-voie par l'intermédiaire de lames de plomb, reliées à l'un des pôles de la dynamo génératrice du courant. Ces pièces émergent légèrement au-dessus du niveau libre du bain. Le tout est recouvert de récipients en bois, dont les fonds en feutre, ou toile, c'est-à-dire en matière poreuse, sont placés sur la face supérieure des pièces de bois. Ces récipients contiennent de l'eau et sont pourvus également de lamelles de plomb reliées à l'autre pôle de la dynamo.

Dans le cas ordinaire, en vue d'une simple dessiccation, on emploie une solution de sulfate de magnésie à 20 pour 100; le liquide est maintenu à la température de 20 degrés.

Le courant est débité à l'intensité de 10 à 15 ampères, sous la tension de 110 volts, et l'électrolyse est complète au bout de trois à quatre heures, pour les bois usuels.

Il est vrai que l'opération n'est pas terminée pour cela, il faut encore sécher les bois, débarrassés d'ailleurs de leur sève. A cet

effet, ils sont empilés dans des hangars, de manière à laisser circuler l'air dans la masse; ils abandonnent ainsi la moitié de leur humidité et sont dits alors ressuyés. Pour terminer les échages, on les fait séjourner pendant trois à six semaines dans des séchoirs ventilés et chauffés à la température de 25 à 35 degrés.

* *

D'après les inventeurs on obtiendrait par leur système, auquel ils donnent le nom suggestif de *sénilisation*, dans un temps très court, des bois présentant tous les caractères des bois vieillies et complètement secs.

L'électricité agit non seulement pour incorporer la matière saline aux fibres, en la faisant pénétrer dans les cellules dont la sève est chassée, mais aussi par la décomposition des substances putrescibles que celle-ci contient et par une action électrolytique directe sur la partie fibreuse du bois, dont la ténacité est augmentée.

Aussi la sénilisation réaliserait les avantages suivants que revendiquent les inventeurs pour leur procédé : la dessiccation plus rapide, l'augmentation de ténacité de la fibre; l'augmentation de densité et de sonorité du bois; la résistance plus grande à l'humidité, à la pourriture et à l'attaque des insectes; l'inflammabilité moindre.

On conçoit que ce procédé de pénétration par l'électricité peut ouvrir un champ presque illimité aux applications les plus diverses. On peut notamment développer à volonté la propriété d'incombustibilité, en utilisant un bain contenant en dissolution une substance ignifuge telle que le phosphate d'ammoniaque. On pourra par le même procédé faire pénétrer les matières tinctoriales dans toute l'épaisseur des pièces de bois, ce que l'on ne pouvait obtenir précédemment; enfin, si l'on recherche particulièrement la stérilisation des bois pour les rendre imputrescibles, on emploiera des liquides antiseptiques, tels que le sulfate de zinc.

Les inventeurs poursuivent leurs essais, en vue d'utiliser leur procédé à l'extraction des produits de la sève : tanin du chêne et du châtaigner, matières colorantes du bois de campêche et autres substances médicinales telle que la quinine. Ils espèrent aussi arriver à la décortication des matières fibreuses par l'électricité, pour remplacer le rouissage du lin et du chanvre.

Quant au prix des opérations de sénilisation, il varie de 12 francs à 4 fr. 50 par mètre cube de bois, suivant que le traitement est effectué dans une usine avec séchage à l'étuve, ou sur place, en forêt, avec des bois en grumes séchés à l'air libre.

On voit que la sénilisation ne s'obtient pas gratuitement, mais si réellement le temps vaut de l'argent, comme le proclame la sagesse des nations, on reconnaîtra, tout compte fait, que le procédé est en définitive économique et avantageux.

* *

Il sera donc possible désormais d'avoir du bois sec, on pourra aussi se procurer du bois incombustible, et la récente catastrophe du Théâtre-Français, montre tout le parti que l'on pourrait tirer d'un pareil procédé, pour préserver les établissements de ce genre des atteintes de l'incendie.

La scène avec ses dessous et ses cintres superposés, remplis de la base au sommet d'échafaudages en bois, constitue un immense bûcher à multiples étages; pourquoi ne rendrait-on pas ces bois incombustibles, comme les décors qui y sont attachés et qui devraient être ignifuges, mais ne le sont jamais.

Car à chaque sinistre, la Commission spéciale se réunit, édicte de fort sages mesures, qui au moment critique se trouvent inexécutées ou inertes. On avait bien enlevé d'abord les strapontins qui supprimaient toute circulation, mais un jour de représentation extraordinaire on les a rétablis et ils sont restés immuables. De nouvelles

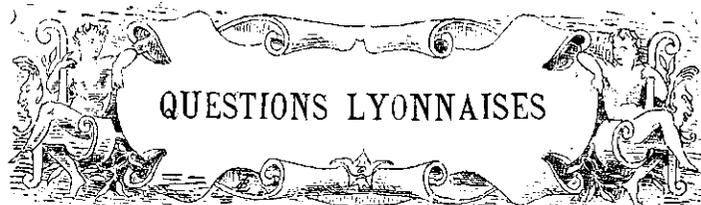
portes de dégagement avaient été percées, mais au moment psychologique, elles sont fermées et la clef est introuvable. Le rideau de fer hydraulique est établi pour séparer la scène de la salle et des couloirs, mais personne ne se trouve là, quand il le faut, pour presser sur le bouton qui doit le faire descendre. Des canalisations d'eau à haute pression circulent dans toutes les parties du théâtre, mais l'eau manque au moment voulu, ou le robinet à vis exige vingt-cinq tours pour être ouvert en plein, alors que l'homme de bonne volonté qui tente par hasard d'opérer la manœuvre ne fait que trois tours et puis s'en va.

Ce sera le cas, dans les théâtres, de faire usage d'appareils automatiques, pour mettre en fonctionnement rideau de fer et bouches d'incendie; mais ces dispositions devraient toujours être complétées par un personnel à poste fixe, destiné à suppléer aux appareils automatiques, en cas de ratés toujours à craindre.

On aurait aussi peut-être quelque chance de prévenir les accidents ou du moins leurs suites désastreuses et encore pourrait-il arriver que le préposé, comptant sur son appareil automatique, quitterait son poste, juste au jour de sinistre où l'appareil ne fonctionnerait pas.

Telles sont les prévisions humaines toujours incomplètes par quelque endroit et souvent mises en défaut par la négligence, l'imprévoyance, la lâcheté même, inhérentes à la faiblesse de l'humanité.

DARYMON.



QUESTIONS LYONNAISES

RECONSTRUCTION DU PONT LA FEUILLÉE ET RECTIFICATION DU QUARTIER SAINT-PIERRE

La question de reconstruction du pont La Feuillée, qui a déjà été soulevée il y a quelques années, se posera très probablement de nouveau dès la rentrée du futur Conseil municipal, dont l'élection aura lieu en mai prochain.

L'insuffisance de ce pont, depuis longtemps reconnue, va, en effet, s'accroître considérablement sitôt que le nouveau funiculaire de Saint-Paul à Fourvière sera ouvert à l'exploitation, et, d'autre part, il serait imprudent de trop compter sur la solidité de cet ancien échantillon de l'art de l'ingénieur construit pour des besoins fort restreints.

La reconstruction devant s'imposer dans un délai fort court, il serait désirable que le service de la Voirie commençât le plus tôt possible les études préparatoires, afin de pouvoir comprendre ce projet dans le programme des nouveaux grands travaux qui va suivre celui actuellement en cours d'exécution.

Il est évident, en ce qui concerne le plan à adopter, que, par rapport à la passerelle actuelle, l'axe du futur pont devra avoir une orientation différente, de manière à rectifier le tracé le mieux possible. Il y aura lieu, tout naturellement, de faire aboutir cet axe au centre de la rue Octavio-Mey pour le débouché ouest, et entre les rues d'Algérie et de Constantine pour le débouché est.

On créerait ainsi des dégagements assez vastes et commodes, desservant bien toutes les voies publiques, tout en présentant un aspect général aussi satisfaisant que possible.

Comme la circulation deviendra rapidement très intense sur le nouveau pont, et comportera certainement le passage d'une ou de plusieurs lignes de tramways, on sera conduit à adopter une largeur d'au moins 16 mètres entre parapets, soit 9 mètres de chaussée et 3^m50 pour chaque trottoir.

Un pont de cette importance, à piles en maçonnerie et tablier métallique, ne coûterait pas très cher et on pourrait certainement engager cette dépense sans crainte d'obérer les ressources municipales.

Mais nous pensons qu'il serait intéressant de compléter en même temps cette amélioration par la rectification du quartier Saint-Pierre, de façon à suppléer à l'insuffisance des rues d'Algérie et Constantine, dont l'élargissement ne saurait être obtenu qu'à grands frais, par l'élargissement des rues du Plâtre et de la Platière jusqu'au quai de la Pêcherie. On créerait ainsi une large voie transversale qui dégagerait fort utilement les étroites rues existantes dont l'encombrement va croissant chaque jour.

Cette artère élargie pourrait donner passage à une ou deux des lignes de tramways allant dans la direction de Vaise ou de la gare Saint-Paul, par exemple de ce dernier point au quartier de Gerland, ou encore au tramway projeté de Charbonnières.

Cette transformation de quartier est déjà prévue en partie, le dégagement de l'église Saint Pierre étant décidé en principe ainsi que l'élargissement du côté opposé de la rue du Plâtre.

La dépense supplémentaire qu'occasionnerait notre projet consisterait donc simplement en la reconstruction de quatre anciens immeubles de la Platière pour la rectification de cette rue qui aurait alors une largeur de 18 mètres, dépense dont l'importance ne serait certainement pas considérable.

La rue du Plâtre, une fois élargie, n'aurait qu'une largeur de 12 mètres et il ne serait guère possible d'aller au delà, car l'expropriation des maisons avoisinant la rue de l'Hôtel de-Ville atteindrait un chiffre assez élevé. Mais, en somme, cela suffirait, étant donné que ce tronçon de l'artère transversale n'aurait qu'une longueur de 90 mètres et qu'il ferait suite, des deux côtés, aux tronçons plus larges des rues Bât d'Argent et de la Platière, ce qui donnerait des dégagements bien suffisants pour éviter les encombrements de circulation.

D'ailleurs, il a été formellement reconnu que les rues de 12 mètres pouvaient être utilisées sans crainte d'accident pour le passage des lignes de tramways.

Il nous semble que notre projet pourra être pris en sérieuse considération, et que l'étude qui en sera faite nous montrera la possibilité de l'exécution dans un avenir peu éloigné, sans compromettre les finances de la Ville.

SINÉD.

TOUJOURS LES GRILLES DU PARC

DE LA TÊTE-D'OR

Nos arrière-neveux auront cessé de nous pleurer depuis longtemps sans doute, quand il sera permis aux générations futures de contempler les grilles monumentales qui doivent fermer les entrées principales de notre parc.

Le Conseil municipal, par deux délibérations des 8 août et 24 octobre 1899, avait en effet fixé, d'une façon définitive, les conditions du concours à ouvrir entre les architectes lyonnais, pour le choix d'un projet de grilles et portes monumentales destinées à clore le parc de la Tête d'Or, du côté de l'entrée principale et le long des boulevards du Nord et Montgolfier.

On se rappelle à quelles observations nombreuses ce concours avait donné lieu et quelles protestations il avait soulevées.

Deux architectes seulement répondirent à cet appel et déposèrent un projet dressé par eux en collaboration sous la devise *Oleum perdidisti*.

Dans sa réunion du 8 février dernier, le jury, désigné conformément à l'article 11 du programme, déclara à l'unanimité, par son procès-verbal, qu'il ne pouvait admettre le projet présenté, en raison de ses défauts au point de vue artistique et de l'insuf-

fisance des fers, ces derniers n'étant pas en rapport de force et de solidité avec l'usage auquel ils étaient destinés. Il émit toutefois l'avis que, s'il ne convenait pas d'accorder aux auteurs du dit projet l'une des primes fixées par le programme, il lui paraissait juste néanmoins de leur allouer, à titre d'indemnité, une somme de 500 francs.

Il conclut, enfin, qu'il y avait lieu, pour obtenir un projet conçu dans de meilleures conditions et pour tenir compte de la hausse des fers, d'augmenter le crédit de 110.000 francs prévu pour la construction des dites grilles et portes monumentales, puis de procéder à un nouveau concours.

Le Conseil aura à statuer sur ces deux propositions.

CONSTRUCTION D'UNE MORGUE

M. le Maire, dans un rapport adressé au Conseil municipal, rappelle la nécessité qu'il y a de remplacer le bateau-morgue, tombé dans un état de vétusté lamentable, par une nouvelle construction qui serait placée dans l'enceinte de la Faculté de médecine, le projet d'édification de la Morgue dans un terrain appartenant à la Ville et situé à l'angle des rues de Béarn et Chevreul, ayant été écarté.

D'après l'étude faite par M. l'Architecte en chef de la Ville, la Morgue serait construite contre le mur de clôture est de la Faculté de médecine. Elle comprendrait, au rez-de-chaussée : une salle d'exposition pour trois corps ; huit cases frigorifiques ; le greffe et l'appartement du gardien. Dans le sous-sol seraient installés les appareils frigorifiques et le dépôt des objets.

Mais l'emplacement choisi étant actuellement occupé par une construction affectée au service du jardin botanique, il y aura lieu de la démolir et de la reconstruire sur un emplacement voisin.

Cette double installation nécessitera une dépense totale évaluée à 55.200 francs, dont 50 000 francs, applicables à l'édification de la Morgue, pourront être prélevés sur le crédit d'égal chiffre, inscrit à l'article 193 du budget supplémentaire de l'exercice courant, et 5200 francs afférents à la construction du service du jardin botanique seraient imputés sur le crédit d'entretien des bâtiments communaux.

Les travaux, d'après le rapport, seraient confiés aux entrepreneurs adjudicataires de l'entretien, aux clauses et conditions de leurs marchés, à l'exception toutefois de l'installation des appareils frigorifiques, pour laquelle un traité de gré à gré devra être passé avec la Compagnie française des moteurs à gaz et des constructions mécaniques, propriétaire du système Fixary, adopté.

LES GRANDS TRAVAUX MUNICIPAUX ET LE SYNDICAT DES ARCHITECTES DU RHÔNE

Le Syndicat des architectes du Rhône nous prie d'insérer la lettre suivante qu'il vient d'adresser à tous les membres du Conseil municipal.

*A Messieurs les Conseillers municipaux
de la Ville de Lyon.*

Le Syndicat des architectes du Rhône a l'honneur d'appeler l'attention du Conseil municipal sur la manière arbitraire qui préside habituellement au choix des architectes chargés des projets, études et direction des travaux relatifs aux monuments qui s'édifient à Lyon.

Tandis que les entrepreneurs sont tous appelés aux diverses adjudications de travaux publics, les architectes ne sont choisis, le plus souvent, qu'au gré et par la fantaisie de l'Administration.

Le Syndicat croit devoir faire observer que les architectes sont contribuables, et qu'à ce titre ils espèrent qu'à l'avenir ils obtien-

dront, au nom de la Justice et de l'Équité, la modeste satisfaction qu'ils sollicitent depuis longtemps : *de voir mettre au concours, entre architectes de la région lyonnaise, les édifices publics à construire à Lyon.*

Le but poursuivi par le Syndicat est inspiré uniquement par l'intérêt primordial de la Ville, puis par celui de la Corporation tout entière des architectes de laquelle, d'ailleurs, on ne paraît guère se préoccuper.

En effet, et quoi qu'on en dise, les concours donnés avec des programmes bien faits, des délais suffisants et jugés par des jurys compétents ont toujours donné les meilleurs résultats!!!...

Les monuments qui contribuent le plus à l'embellissement de Paris n'en sont-ils pas une preuve certaine, puisqu'ils sont, pour la plupart, la résultante des concours ouverts en vue de leur exécution???

Il paraît difficile d'admettre que certains de nos monuments lyonnais, confiés arbitrairement à quelques favorisés, ou laissés, sans contrôle, au hasard de combinaisons financières, puissent faire l'ornement ou l'orgueil de notre Cité; telle cette étrange bâtisse affectée à l'Institut de chimie qui n'aurait jamais dû trouver sa place dans la seconde ville de France!!!...

Comment concilier, d'ailleurs, les procédés contradictoires de la Ville?... qui, d'une part, pousse à grands frais, aux hautes études architectoniques, les jeunes gens donnant quelques espérances, et, d'un autre côté, lorsque le moment est venu d'utiliser leurs talents, les écarte, de parti pris, d'une lutte pacifique qui pourrait résulter d'un appel aux architectes, et leur préfère, *a priori*, le choix d'une personnalité plus ou moins agréable à l'Administration.

Quel que soit l'architecte choisi en cette occurrence, il pourrait, lui aussi, s'il y avait concours, entrer en lice. En raison de l'émulation ainsi créée, des efforts plus considérables seraient certainement faits; il en résulterait *forcément, incontestablement*, des œuvres plus étudiées et partant plus parfaites.

Il semble inutile d'insister davantage, mais les arguments qui militent en faveur des concours pourraient se multiplier à l'infini.

Les idées que nous défendons ici, au nom du Syndicat des architectes du Rhône, sont si naturelles; elles sont tellement en harmonie avec les principes professés par le Conseil municipal, que nous ne doutons pas du succès de notre demande.

Mais si, contre notre attente, l'Administration municipale restait indifférente à nos justes sollicitations, si nous n'obtenions pas gain de cause: nous nous demanderions si le régime démocratique qui nous régit n'est pas un leurre à Lyon et si le favoritisme n'y fleurit pas davantage et beaucoup mieux qu'aux diverses époques qui ont précédé son avènement.

Lyon, le 28 mars 1900.

LE SYNDICAT DES ARCHITECTES DU RHÔNE.



Un de nos abonnés, architecte à Lyon, qui désire garder l'anonymat, nous adresse la lettre suivante, dont les judicieuses réflexions méritent une attention particulière :

Lyon, 27 mars 1900.

Monsieur le Directeur,

A chaque incendie de Théâtre la question de sécurité et de réforme revient avec fièvre; mais, le danger passé, on oublie vite et on retombe, trop facilement, hélas! dans les errements du passé.

Nous devons cependant reconnaître que bien des choses ont été faites déjà. Nous sommes loin du temps de notre prime jeunesse où Renard, arrachant Guillaume à ses coups, remplissait la salle jusqu'au cintre et où les sept ou huit cents spectateurs qui bondaient les quatrième galeries n'avaient qu'une seule issue pour s'échapper (c'était la mort pour les deux tiers).

On a, depuis, ouvert à cet intéressant public les quatre escaliers que notre illustre maître, Antoine Chenavard, avait sagement ménagés dans toute la hauteur de son édifice. Aussi n'est-ce pas la critique de son œuvre que nous nous permettons, mais une critique des modifications que cette œuvre a subies; à savoir simplement que les galeries du pourtour sont trop étroites pour assurer une circulation, même facile, pendant les entr'actes et à plus forte raison une évacuation rapide en cas de panique.

Ceci étant incontestable, il faut considérer que ce défaut est encore augmenté (et cela dans des proportions plus importantes qu'on ne pourrait le supposer à première vue):

1° Par les portes des loges se développant sur lesdits couloirs;

2° Par les immenses portes vitrées du foyer qui présentent le même inconvénient avec le bris des vitres en plus;

3° Par les vestiaires ambulants que les ouvreuses établissent un peu partout dans ces couloirs, et surtout les coffres énormes qui s'y étaient à poste fixe et font des saillies des plus gênantes contre lesquelles le promeneur vient se heurter constamment et quelquefois douloureusement. A quoi servent ces coffres, nous ne le savons pas, mais ce que nous savons bien c'est que dans un moment d'affolement ils deviendraient une entrave considérable et la cause des plus graves accidents.

Répondant à ces trois paragraphes nous dirons :

En ce qui concerne les portes des loges, que la question n'est pas facile à résoudre rapidement et demandera une étude spéciale. Mais pour les portes vitrées du foyer, qui sont absolument inutiles il n'y a qu'à les enlever purement et simplement. Nous ne connaissons pas d'ailleurs d'exemple de ce genre de fermeture dans les principaux théâtres de Paris; tout au plus trouve-t-on dans quelques-uns des arrangements de tentures.

Quant à la troisième question, elle est encore plus simple: il n'y a, sans hésiter et sans plus tarder, qu'à faire disparaître tous ces objets encombrants et prier Mesdames les ouvreuses de trouver une autre organisation, ce qui ne sera peut-être pas bien difficile en cherchant un peu.

Enfin pour compléter ces petites réformes, ne serait-il pas très simple aussi de remplacer les appliques d'éclairage en saillie par des ampoules au plafond.

Les couloirs ainsi déblayés atteindraient le maximum de surface accessible qu'ils peuvent donner et, quoique ce soit encore insuffisant, on ne pourrait exiger davantage.

Nous avons l'espoir que Monsieur l'architecte en chef (qui dernièrement encore, avec autant de prudence que de talent, complétait les dégagements de la scène par un vaste escalier sur la rue Lafont) voudra bien prêter l'appui de son autorité à cette humble requête et donner ainsi au public ce nouveau gage de sécurité.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements l'expression de mes sentiments dévoués. UN DE VOS ABONNÉS.

Les renseignements suivants, sur l'installation des théâtres à l'étranger, qu'une heureuse coïncidence nous fait découvrir dans un des grands quotidiens de Paris, viennent corroborer encore les observations que l'on vient de lire :

« A propos de l'incendie du Théâtre-Français, il n'est pas inutile de dire deux mots sur la façon dont est comprise la sécurité dans les théâtres anglais.

« Dans la plupart des théâtres en Angleterre, chaque étage a son escalier. L'escalier est en pierre. Aucun tapis. Les murs sont revêtus de carreaux en faïence. Si ce n'est pas beau, c'est pratique. Et c'est ce qu'il faut.

« Ni angles, ni obstacles le long des murs parfaitement lisses, polis, arrondis. En cas de panique, le torrent hurraïn serait dans la rue en un clin d'œil.

« Je me souviens d'avoir vu, dans le théâtre du Prince de Galles, du haut en bas des escaliers, des inscriptions telles que celles-ci : « Ne Poussez pas. Ne vous bousculez pas. »

CHRONIQUE DES ADJUDICATIONS

LOIRE

Alimentation en eau de la ville de Saint-Etienne. — Dérivation des eaux du Lignon. — 4^e lot de la conduite d'aménée.

Adjudication à l'hôtel de ville de Saint-Etienne à une date qui sera fixée ultérieurement. — Dépôt de demandes à soumissionner avant le 9 avril.

Devis et cahier des charges.

Objet de l'entreprise. — Les travaux comprennent l'exécution de la partie comprise entre la tête aval du souterrain de Maury et l'extrémité de la dérivation à Solaure. Longueur 11.172 mètres.

Délai d'exécution. — Mise en état de réception provisoire, 30 mois, à compter du jour où l'ordre de commencer les travaux ou les approvisionnements aura été donné.

Pénalité. — 40 francs par jour si l'entrepreneur n'établit pas que le retard tient à des causes auxquelles il est absolument étranger, à dater de la constatation de l'infraction aux dispositions stipulées et sans mise en demeure préalable.

Provenance des matériaux.

Sable. — Lit de la Loire à l'amont du confluent du Furan.

Chaux hydraulique en poudre. — Usines Pavin de Lafarge, ficelle blanche, ou Teil (Ardèche) et usine Valette-Viallard à Cruas.

Ciments. — Usine de la Porte-de-France (Delune et Cie) à Grenoble, usine Thorrand à Voreppe (Isère).

Moellons ordinaires. — Carrières de grès de Firminy, carrières de grès de la Ricamarie ; bancs de granit dans la vallée de l'Echapre (commune de Saint-Just-Malmont (Haute-Loire), section A, lieux : les Gardillons et Bois-Curial.

Moellons ordinaires pour parements. Moellons têtus équarris. — Carrière de grès de la Tardive et des Molières à Firminy, granit de la vallée de l'Echapre (comme ci dessus).

Pierres de tailles et dalles. — Ciment de grès de la Tardive et des Molières à Firminy.

Pierres cassées et moellons bruts employés à sec. — Roches dures triées dans les dépôts des fouilles de la conduite d'aménée ou des souterrains.

Briques comprimées. — Briqueteries de Roanne, ou usines donnant les produits similaires.

Dosage des mortiers.

Mortier de chaux. — 900 litres de sable mesurés en volume pour 350 kilogrammes de chaux en poudre.

Mortier de ciment. — Autre que celui destiné au béton moulé, sera formé en mélangeant des volumes égaux de sable et de ciment.

Béton de ciment pour moullages. — Sera obtenu en mélangeant le ciment, le sable et la pierre cassée dans la proportion suivante :

Ciment, 470 kilogrammes. Pierre cassée à l'anneau de 0.03, 800 litres.

Béton maigre pour remplissage. — Sera composé de 150 kilogrammes de ciment et de 900 litres de gros sable.

Détail estimatif.

CONDUITE D'AMENÉE. 700.182 FR. 30

Déblais à forfait de la conduite d'aménée en tranchée et en remblai et des ouvrages accessoires prévus y compris remblaiements, dépôts, emprunts etc., 11.173 mc. à 10 fr. 45.	206.141 85
Gazonnement à plats sur 0 ^m 10 d'épaisseur avec gazons extraits des terrains de la ville, 1000 mq. à 0 fr. 75	750 »
Gazonnement assisé sur 0 ^m 20 d'épaisseur, avec gazons extraits des terrains de la ville 1200 mq. à 1 fr. 25	1.500 »
Ensemencement avec luzerne, trèfle et sainfoin, de la plate-forme et talus de remblais. Les 100 mq. 60.000 mq. à 0 fr. 0075	450 »
Réfection de chaussées empierrées sur 0 ^m 15 d'épaisseur 150 mq. à 1 fr. 20	180 »
Réfection de chaussées empierrées sur 0 ^m 20 d'épaisseur 100 mq. à 1 fr. 45.	145 »
Conduite d'aménée en tranchée constituée par un tuyau ovoïde de 1 ^m 30 d'ouverture de 1 ^m 80 de hauteur intérieure, en béton de ciment moulé y compris l'exécution des regards de visite. A forfait, 10.882 m. à 43 fr.	467.926 »

Conduite d'aménée en remblai constituée par un tuyau ovoïde de 1 ^m 30 d'ouverture et 1 ^m 80 de hauteur intérieure, en béton de ciment moulé, à forfait 182 m. à 70 fr. 40.	12.812 80
Conduite d'aménée spéciale, en remblai constituée par un tuyau ovoïde de 1 ^m 20 d'ouverture de 1 ^m 50 de hauteur intérieure en béton de ciment moulé et conforme au type n° 1 à forfait, 19 m. à 51 fr. 35	975 65
Conduite d'aménée comme il est dit ci-dessus et conforme au type n° 2, à forfait, 91 m. 40 à 34 fr. 85	3.185 »
Couverture et cadre en pierre de taille des regards de visite, y compris les échelons de descente en fer. Forfait par regard, 44 à 97	4.268 »
Trappes métalliques des regards de 0 ^m 90 x 0 ^m 85, avec fermoir en bronze, mises en place. Forfait par regard 44 à 42.	1.848 »

OUVRAGES ACCESSOIRES : 97.660 fr. 52.

Maçonnerie de béton, mortier ciment avec frais de moule, 21 mc. à 34	715 »
Béton maigre avec ciment, 708 mc. 10 à 15,75	11.081 »
Trappes métalliques de regards de 0,90 x 0,85 à 42.	84 »
Maçonnerie de béton, mortier chaux hydr., 15 mc. à 18,85.	282 75
Maçonnerie de pierre de taille, mortier hydraulique, 80 mc. 40 à 73,45	5.978 83
Maçonnerie de briques comprimées, mortier ciment à prise lente, 7 mc. 80 à 52,45	409 11
Maçonnerie de dalles, mortier chaux hydraulique, 3 mc. à 65,75	197 25
Maçonnerie de voûte, mortier hydraulique, 397 mc. 50 à 17,90	7.115 25
Maçonnerie ordinaire, mortier hydraulique, 2150 mc. à 16,50	31.754 80
Maçonneries de pierres sèches des carrières, 46 mc. à 8,52.	3.795 »
Maçonnerie des déblais, 2683 mc. 50 à 3,55	9.526 42
Conduite de 0 m. 70 de diamètre béton ciment moulé, 4 m. 50 à 9,70	392 85
Conduite de 1 m. de diamètre, béton ciment moulé, 14 m. 50 à 19,05	276 22
Buses béton ciment de 0 m 10 compris pose et joints, 40 m. à 3,70.	148 »
Buses béton ciment de 0 m. 15 compris pose et joints, 30 m. à 4,40.	132 »
Buses béton ciment de 0 m. 30, 25 m. à 6,15	153 75
Parement et jointolement, pierre de taille, 521 mq. à 9,40.	4.797 40
Parement et jointolement de maçonnerie ordinaire à joints incertains, 2939 mq. 50 à 1,25	3.671 37
Plus-value maçonnerie ordinaire pour parements en moellons têtus équarris et rejointolement, 96 mq à 3,85	369 60
Plus-value par m. courant d'arête saillante de maçonnerie ordinaire, 808 mq à 1,60	1.292 80
Chape mortier ciment de 0 m. 03, 498 mq. à 3,45	1.718 10
Chape mortier hydraulique de 0 m. 05, 554 mq. à 2,10	1.163 40
Crépis tyrolien de 0 m 03, mortier hydr., 57 mq. à 1,65.	94 05
Crépis lissé de 0 m. 02, mortier hydraulique, 129 mq. à 0,90	116 10
Cintrage des voûtes de 1 m. à 2, 1 ^{er} emploi, 106 m. à 3.	318 »
Cintrage des voûtes de 1 m. à 2, réemploi, 8 m. à 1,10.	8 80
Cintrages des voûtes de 2 m. 25 à 4 m., 1 ^{er} emploi, 157 m. à 4.	628 »
Cintrages des voûtes de 2 m. 25 à 4 m., réemploi, 74 m. à 1,40.	103 60
Cintrages des voûtes de 4 m 25 à 5 m., 1 ^{er} réemploi, 13 m. à 5,50.	71 50
Cintrages des voûtes de 8 m., 1 ^{er} emploi, 136 m. à 9	1.224 »
Fer forgé compris pose et peinture huile, 3 couches, 452 k. à 0,75.	339 »
Fer laminé compris assemblage, pose et peinture huile, 3 couches, 4514 k à 0,45	2.031 30
Scellement au ciment d'ouvrages métalliques, 76 à 1,55.	117 80
Conduite fonte de 0,08 à 0,10 pour gargouilles, 24 m. à 5,50	132 »
Conduite de prise d'eau en fonte de 0 m. 600 à brides tournées, 12 m. à 64,35	772 20
Robinet-vannes de 0 m. 600 de la maison Mathelin et Garnier, 2 à 1000	2.000 »
Vannes d'arrêt métalliques de 0,80 x 0,80 compris appareils de manoeuvre, 4 à 160.	1.840 »
Vannes d'arrêt métalliques de 1,00 x 0,90, 1 à 600.	600 »
Serrure bronze à secret, 2 clefs, 1 à 20.	20 »

Montant 797.842 82

Somme à valoir. 42.157 18

Total 840.000 »

LE PONT D'AINAY

— SUITE —

Les travaux du second pont commencèrent en 1811; ils furent exécutés par le sieur Creuset qui les obtint par adjudication du 22 mai 1811.

Ils furent dirigés par M. l'ingénieur des ponts et chaussées Latombe, M. Cavenne étant ingénieur en chef du département du Rhône. Ces ingénieurs restèrent chargés de la surveillance jusqu'au complet achèvement du pont, même après l'ordonnance royale de 1818.

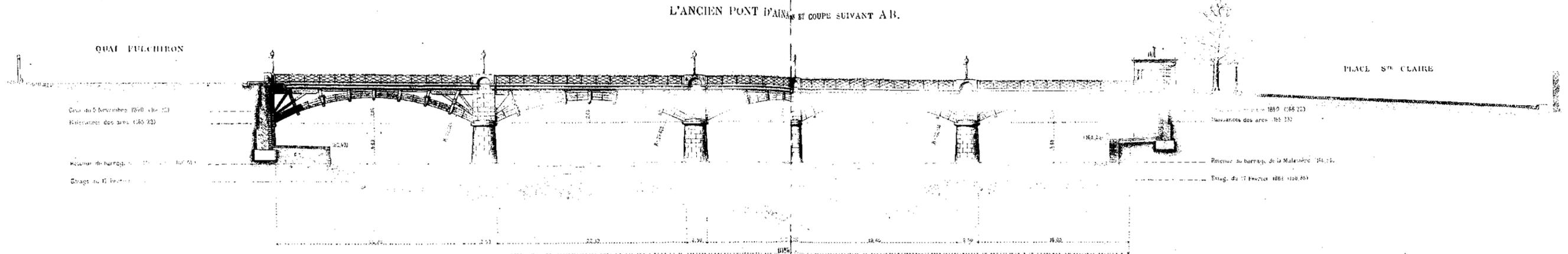
En mars 1817, les piles, les culées, la charpente des fermes, et la moitié du platelage étaient exécutées.

Au commencement de 1818, le platelage était terminé, et, bien

devait convenir aux hospices, anciens propriétaires du pont d'Ainay.

Le 5 mai 1817, M. le Préfet fit part de cette opinion du Conseil municipal au Conseil général d'administration des hospices civils de Lyon qui, par délibération du 11 juin 1817, accepta définitivement la proposition de M. le Directeur général des ponts et chaussées.

En conséquence, une ordonnance du Roi, donnée à Saint-Cloud, le 29 juillet 1818, accorde aux hospices civils de Lyon la concession d'un droit de péage pendant quatre vingt-dix-neuf ans à partir du jour de l'ouverture du pont au public, à charge par eux de terminer les travaux à leurs frais, de satisfaire à tous les engagements pris par l'Etat envers l'entrepreneur et d'entretenir le pont pendant la durée de la concession. Ce n'est donc pas d'aujourd'hui



qu'il ne fût pas recouvert, le pont servait déjà de passage habituel aux habitants des deux rives.

A la fin de septembre 1818, un garde-corps provisoire de 500 fr. fut établi, et, le 5 octobre, le pont fut ouvert au public avec perception du péage autorisé par ordonnance royale du 29 juillet 1818. Cette ouverture prématurée avait pour but d'opérer le tassement de la charpente, avant la pose du pavage, et de profiter ainsi de l'expérience faite sur le pont de Serin.

Dans le courant de 1820, les travaux furent terminés, et le pont fut livré au public et au roulage sans restriction, le 1^{er} janvier 1821.

L'estimation du projet, adjugé le 22 mai 1811, s'élevait à 440.000 francs y compris une somme à valoir de 39.429 fr. 76.

Ce projet comportait la plus grande économie: les culées de l'ancien pont étaient conservées et une partie du parment des piles était faite en pierre de Couzon. Mais, en cours d'exécution on reconnut la nécessité de reconstruire les anciennes culées et d'employer pour les piles la pierre de Villebois. Si bien que, par suite de ces changements, le pont d'Ainay est devenu à peu près semblable au pont de Serin, et a coûté, comme lui, 500.000 francs dont 349.493 fr. 06 ont été payés par l'Etat, et 150.506 fr. 94 par les Hospices de Lyon.

En effet, jusqu'en 1817, l'Etat avait fourni les fonds nécessaires au paiement des dépenses, soit 349.493 fr. 06. Mais se trouvant dans l'impossibilité de terminer le pont par suite de la modicité des crédits alloués pour son service, M. le Directeur général des ponts et chaussées proposa à la ville de Lyon de se charger de l'achèvement de cet ouvrage d'utilité purement municipale, à la condition qu'elle en aurait la propriété et y établirait à son profit un droit de péage à convenir entre elle et le Gouvernement. Par délibération du 30 décembre 1816, le Conseil municipal, invoquant l'état des finances de la Ville, déclina cette proposition, mais pensa qu'elle

que les Hospices civils viennent au secours de la Ville pour l'achèvement de travaux locaux, que l'état des finances municipales ne permet pas de déterminer, comme actuellement encore pour l'hôtel des Invalides du travail.

Bien qu'un péage fût établi dès le 5 octobre 1818, la date du commencement de cette concession fut fixée au 1^{er} janvier 1821, jour de l'ouverture du pont au public.

Les taxes, autorisées par l'ordonnance royale du 29 juillet 1818, furent réduites, sur la demande même des hospices, par décision de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 10 juillet 1821, et fixées ainsi qu'il suit :

Pour chaque personne	2,5	au lieu de 5
— cheval ou mulet non attelé	5	— 10
— — — — — attelé	10	— 15
— bœuf, vache ou âne	2,5	— 5
— veau, cochon, chèvre ou mouton	2,5	— 2,5

La concession des hospices a été rachetée par la ville de Lyon le 2 mars 1865 pour la somme de 334.173 francs, et la prise de possession a eu lieu le 15 août suivant.

La Ville, n'ayant pu acquitter le prix du rachat que le 31 décembre 1865, a payé, à titre d'intérêt à 5 pour 100, une somme de 6363 fr. 02.

En 1891, de nombreuses excavations se produisirent sur le tablier du pont; en outre, les cinq arches gênant beaucoup la navigation, la reconstruction du pont fut décidée. Une passerelle provisoire qui coûta 35.000 francs, fut construite, et la démolition du pont de 1821 se fit avec assez de rapidité; ainsi disparut le dernier représentant d'un type aujourd'hui abandonné.

Cette passerelle a disparu à son tour et le nouveau pont d'acier a été livré à la circulation le 1^{er} octobre dernier. Nous en étudierons prochainement la construction.

TRAVAUX DU P.-L.-M.

Agrandissement des ateliers d'Oullins. — M. Moser, ingénieur du XII^e arrondissement de la voie, à Lyon, va mettre prochainement en adjudication les travaux relatifs à l'agrandissement et au remaniement des diverses installations aux ateliers de machines d'Oullins.

Ces travaux, évalués d'après détail estimatif à 50.000 francs, comprennent :

a. Transformation de l'ancienne remise des machines en un annexe du montage, comprenant : Agrandissement d'une fosse à chariot, construction d'un mur de pied de talus, installation d'un lavabo, suppression sur 3 m. 02 de longueur d'une extrémité de fosse à chariot, transformation de fenêtres en portes pleines et

peinture, etc., pour la construction totale de l'élévation des divers bâtiments ci-dessus.

La fourniture et la pose des sièges d'aisance pour dames, celle des rideaux métalliques pour portes de halle à marchandises, ainsi que les travaux d'asphaltage proprement dits et ceux d'exhaussement de la maison de garde de passage à niveau 63 ne sont pas compris dans le présent marché. Il en est de même de tous les travaux et fournitures pour la pose et la modification des voies et appareils. Principaux prix de la série locale. Déblais ordinaire, 1 fr. 50 le m. c. — Ramblais empruntés, 1 fr. 60 le m. c. — Empierrement, 6 fr. le m. c. — Ballast en cailloux cassés 5 fr. le m. c. — Tout venant, 3 fr. 50 le m. c. — Béton, 13 fr. le m. c. — Maçonnerie ordinaire, 15 fr. le m. c. — Pierre de taille 130 fr. le m. c. — Bâtiment des voyageurs, type de 3^e classe, 17.500 fr.

déplacement de porte, établissement de deux fosses à travail de 32 mètres de longueur, réfection du sol avec pavage en bois de la partie nord de la remise affectée à la réparation des locomotives, augmentation et remaniement de l'éclairage au gaz.

b. Transformation de l'ancien atelier de voiture en remise de locomotives avec installation des bureaux, des ateliers, d'un parc avec annexe pour pièces de rechange de voitures, wagons, machines et tenders.

c. Aménagement de diverses installations dans les bureaux actuels des ateliers de machines.

d. Transformation de deux locaux d'archives à l'ajustage en un bureau de pointeurs et en un local destiné à l'agrandissement du magasin de l'ajustage.

Principaux prix de la série locale : déblais ordinaires, 80 centimes le m. c.; déblais pour canalisations, 1 franc le m. c.; maçonnerie de béton, 15 francs le m. c.; maçonnerie ordinaire, 16 francs le m. c.; charpente sapin, 90 francs le m. c.; chêne, 175 francs.

Ligne de Culoz. — M. Dupont Delporte, ingénieur du VIII^e arrondissement de la voie, à Grenoble, va procéder à l'adjudication des travaux relatifs à l'établissement d'une gare aux Chavannes, entre les gares d'Épierre et de Saint-Avre la-Chambre ligne de Culoz à la frontière d'Italie).

Ces travaux, d'une importance de 120.000 francs, comprennent les terrassements de toute espèce, le ballastage et l'empierrement nécessaires pour l'élargissement et l'exhaussement de la plate-forme ainsi que pour les fondations d'un bâtiment des voyageurs, pavillon de lieux d'aisance, halle à marchandise et quai découvert, pompe à bascule, grue de chargement; pour l'établissement des bordures de trottoirs, le fonçage d'un puits. L'exécution à forfait des ouvrages de toute nature en maçonnerie, plâtrerie, charpente, couverture, menuiserie, serrurerie, zinguerie,

— Marquise devant le bâtiment ci dessus (12 m. x 3 m.), 1600 fr. — Abri à voyageurs (9^m60 x 3^m50), 2600 fr. — Cabinet d'aisance, 4 sièges : 1200 fr. — Halle à marchandise (15^m50 x 14^m30), 120.000 fr. — Quai découvert (15 m. x 10 m.), 1250 fr.

HOTEL DES INVALIDES DU TRAVAIL

La question de l'hôtel des Invalides du travail entre dans une nouvelle phase, la Municipalité ayant décidé de terminer cette entreprise par une convention à intervenir entre la Ville et les Hospices.

Voici quelle est la solution proposée par la Commission spéciale qui a été chargée par le Conseil d'étudier cette affaire :

Le projet comprend deux parties distinctes : l'achèvement des travaux de construction, et le mode de fonctionnement de l'hospice.

Le projet primitif, conçu dès 1884, était celui d'un établissement construit et entretenu à frais communs par la ville de Lyon et le département du Rhône, et tout se préparait en ce sens, lorsque, par son vote du 14 septembre 1887, le Conseil général retira sa promesse de concours en renvoyant la question à une date indéterminée. La Ville, restée seule en présence d'une lourde tâche, n'hésita pas à s'en charger.

L'idée dominante alors était que l'hospice des Invalides du travail, une fois construit par la Ville, serait également géré et administré par elle. Mais peu à peu, lorsqu'avec le temps la réflexion fut venue, les objections se présentèrent, et l'on eut en perspective des difficultés de tout genre dont la crainte est la principale cause du long retard apporté à l'exécution de cette œuvre.

La Ville serait-elle capable d'entreprendre une telle expérience dans les conditions voulues d'ordre et d'économie? Ne dépasserait-elle pas de beaucoup, pour chaque hospitalisé, le prix de journée suffisant ailleurs? Et s'il en devait être ainsi, comment trouver dans le budget municipal la somme de 3 ou 400.000 francs annuellement nécessaire?

C'est cette appréhension qui vient tout paralyser, et l'appréhension est juste en partie. Si bonne opinion que nous puissions avoir de nous-mêmes, nous savons, et nous pouvons l'avouer sans rougir, que jamais notre gestion directe ne produira des résultats comparables à ceux qu'est sûr d'obtenir, en vertu d'une expérience et d'une tradition séculaires, le Conseil d'administration des Hospices.

Ainsi s'explique la modification du plan primitif, et la préférence aujourd'hui donnée à une autre solution. Epargner à la Ville les risques d'une expérience onéreuse, en confiant aux Hospices, pour un prix déterminé, l'administration de l'asile du Point-du-Jour, serait déjà un avantage signalé, par l'économie considérable qui en résulte. Mais il y a plus, puisque le projet de convention qui vous est soumis met à la charge de la Ville la moitié seulement des frais annuels d'entretien, le reste étant supporté par l'Administration des Hospices de Lyon.

Il n'y a donc, au point de vue financier, aucune comparaison possible entre les deux solutions; la seconde est à la première au moins comme 2 est à 6.

C'est sur le principe même de cette convention projetée avec les Hospices que le Conseil municipal devra se prononcer tout d'abord. Si le principe est une fois admis, le reste du projet en découle naturellement.

bon fonctionnement d'un asile destiné à recevoir 400 invalides, plus un nombreux personnel de service.

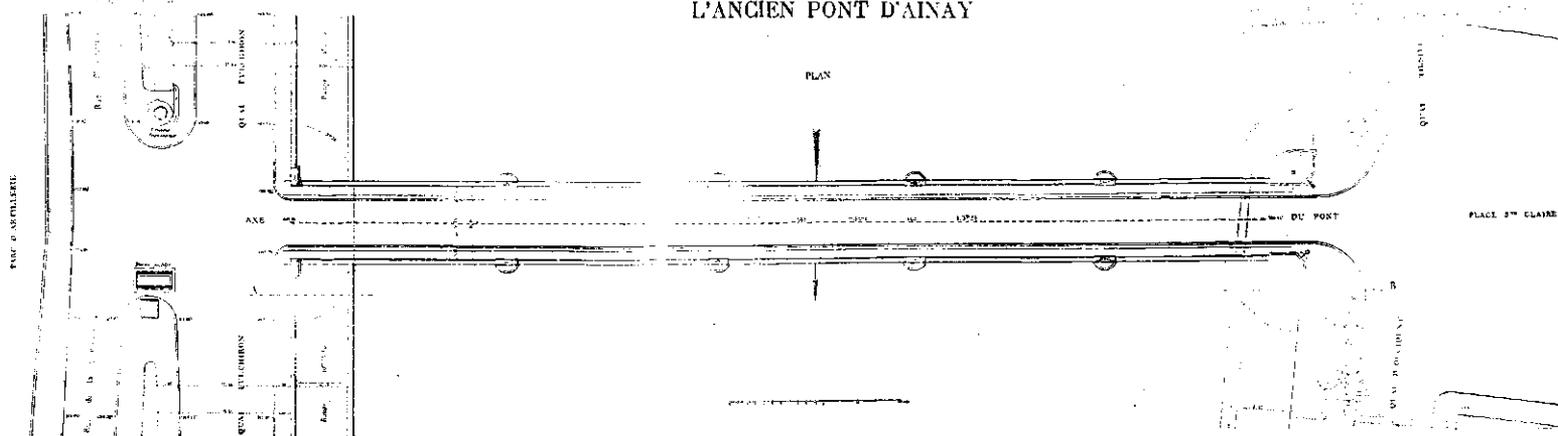
Le devis total de ces diverses dépenses s'élève, avons-nous dit, à 1.347.525 fr. 25. Mais, d'après l'accord conclu avec le Conseil d'administration des Hospices, la Ville n'aurait à verser (les Hospices se chargeant de tous les travaux restants et de toutes les acquisitions d'objets mobiliers) que la somme forfaitaire de 1.200.000 francs, payables par sixièmes, de trois mois en trois mois.

Une somme de 435.571 fr. 55, reliquat d'un crédit de 543.098 fr. 07 inscrit à l'article 99 du budget supplémentaire, et un autre crédit de 224.428 fr. 45, article 213 permettent de faire face à une partie de cette dépense. (Total des deux crédits : 660 000 fr.)

Si l'on joint cette somme de 1 200.000 francs aux 1.183.856 fr. 03 déboursés jusqu'à ce jour, on voit que le total de la dépense, tant pour la construction que pour l'aménagement, s'élèvera au chiffre de 2 383.856 fr. 03. (Le reste du rapport est consacré au mode d'administration.)

Ajoutons que la Ville n'aliène rien de ses droits, que la propriété du sol comme des bâtiments, comme du mobilier lui reste entière, et que chacune des parties contractantes a le droit de résilier de cinq ans en cinq ans.

L'ANCIEN PONT D'AINAY



Achèvement des travaux. — Si les Hospices doivent être chargés de la gestion, il est assez juste de leur laisser le soin d'aménager les locaux comme ils l'entendent, au mieux des intérêts du service. C'est donc par eux que seront dirigés tous les travaux d'achèvement, travaux dont le prix, évalué à forfait, sera remboursé par la Ville.

Malheureusement il reste encore beaucoup à faire; les 1.200.000 francs jusqu'ici dépensés ne représentent que la moitié du total nécessaire.

Les constructions élevées au Point-du-Jour ne méritent pas tout le mal qu'on a dit d'elles. Il s'est fait à Lyon comme une légende. Ceux qui n'ont rien vu parleraient volontiers de bâtiments ruinés avant d'être achevés. Il n'en est rien. Sans doute, certaines parties de charpente étaient défectueuses, il y a eu procès sur ce point, et indemnité attribuée à la Ville. C'est chose maintenant jugée, donc réparée. Certains dommages ont également pour cause le manque d'entretien depuis l'arrêt du travail. Mais hâtons-nous de le dire, et disons-le bien haut, la construction, en tant que maçonnerie notamment, était et reste bonne dans son ensemble. Ne laissons pas croire que la Ville se soit laissé duper à ce point.

D'après l'avis de M. Pascalon, architecte des Hospices, une somme de 1.347.525 fr. 25 doit être encore déboursée pour tout achever et tout mettre en état. Le devis est au dossier, votre Commission l'a étudié sur place, l'a reconnu sincère et exact.

Il s'agit non seulement de procéder à quelques réparations nécessaires, mais surtout d'achever le travail arrêté pour ainsi dire en cours de route: peinture et plâtrerie, dallages, nivellement du sol sur une étendue de 750 mètres en longueur, installation des caux, du gaz, des appareils de chauffage, constructions annexes nécessaires au service, réservoirs, monte-charges, cuisines, service d'incendie, plantations, etc.; énumération complète en serait trop longue.

Il s'agit aussi, une fois que sera terminé ce travail de construction proprement dite, de mettre l'édifice en état de recevoir ses pensionnaires, c'est-à-dire d'acquiescer tout ce qui, comme literie, comme linge, comme vêtements, comme objets mobiliers de toute nature, est indispensable au

Dans sa séance du 29 mars écoulé, le Conseil s'est rangé aux conclusions de la Commission, dont le rapport était présenté par M. Fontaine. Il est heureux qu'une solution définitive soit enfin intervenue permettant d faire aboutir cette œuvre éminemment charitable.



AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Enquête. — Amélioration des quartiers Saint-Vincent et de la Martinière. Extension du projet primitif. Cette enquête a pour but :

- 1° D'obtenir, pour la ville de Lyon, l'autorisation d'acquiescer, soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, par voie d'expropriation, les immeubles teints en jaune sur le plan des lieux;
- 2° De comprendre dans l'expropriation, les portions d'immeubles teintes en vert sur le plan, situées en dehors des alignements et impropres à recevoir des constructions salubres;
- 3° De comprendre dans ladite expropriation, les immeubles ou portions d'immeubles représentés au plan par une teinte bleue et dont l'acquisition est nécessaire, soit pour supprimer des parties de voies publiques jugées inutiles, soit pour réunir ces immeubles aux délaissés contigus impropres à recevoir des constructions salubres;
- 4° D'aliéner une parcelle de terrain communal représentée sur le plan par une teinte rose.

Les pièces de ce projet resteront déposées pendant quinze jours

consécutifs, à compter du lundi 19 mars 1900, à la Mairie du 1^{er} arrondissement de Lyon, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

A l'expiration du délai ci-dessus fixé, un commissaire-enquêteur, spécialement désigné à cet effet, recevra à ladite Mairie, pendant trois jours, les mardi 3, mercredi 4 et jeudi 5 avril 1900, de midi à 4 heures du soir, les déclarations ou oppositions que les intéressés auraient à produire sur l'utilité publique du projet dont il s'agit.

— *Élargissement de la rue Saint-Pierre-de-Vaise*, entre le quai de Vaise et la rue de la Carrière. Cette enquête a pour but :

1^o D'obtenir, pour la ville de Lyon, l'autorisation d'acquérir, soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, par voie d'expropriation, les immeubles compris dans le projet et teintés en jaune et en bleu sur le plan des lieux ;

2^o De comprendre dans l'expropriation, comme étant impropre à recevoir une construction salubre, une portion d'immeuble se trouvant en dehors du tracé de la rue Saint-Pierre-de-Vaise et teintée en vert sur ledit plan.

En conséquence, les pièces de ce projet resteront déposées pendant quinze jours consécutifs, à compter du lundi 19 mars 1900, à la Mairie du 5^e arrondissement de Lyon, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

A l'expiration du délai ci-dessus fixé, un commissaire-enquêteur, spécialement désigné à cet effet, recevra à ladite mairie, pendant trois jours, les mardi 3, mercredi 4 et jeudi 5 avril 1900, de midi à 4 heures du soir, les déclarations ou oppositions que les intéressés auraient à produire sur l'utilité publique du projet dont il s'agit.

Chambre syndicale des propriétés immobilières de la ville de Lyon. — *Nomination du Bureau.* — Dans sa séance du 21 mars 1900, le Conseil d'administration de la Chambre syndicale a constitué son Bureau pour l'exercice 1900.

Ont été élus :

Président. . . . M. A. ARAUD ;
Vice-Présidents. . . MM. GONINDARD, GARCIN et BRIZON ;
Secrétaires . . . MM. J.-B. PEY, RICHARD et CHOMEL ;
Trésoriers . . . MM. AURARD et MADERNI.

Société lyonnaise des Beaux-Arts. — Le vote de la médaille du Salon aura lieu, lundi 2 avril, au pavillon de Bellecour, dans une salle réservée.

L'ouverture du scrutin se fera à 1 heure de l'après-midi.

Sont électeurs, les artistes sociétaires, exposants ou non, récompensés à Paris ou à Lyon, ayant acquitté leurs cotisations.

Ne seront admis à voter que les artistes munis d'une carte d'électeur.

Tout artiste n'ayant pas versé sa cotisation pourra retirer sa carte d'électeur au bureau même, au moment du vote, en acquittant sa cotisation.

Le scrutin sera clos à 3 heures précises ; en cas de ballottage, il sera procédé à un second tour, à partir de 4 heures.

La Société de Patronage pour les enfants pauvres de la Ville de Lyon à l'Exposition universelle de 1900. — Encouragé par les succès obtenus aux Expositions de Lyon 1894, Bordeaux 1895 et Rouen 1896 où elle s'est vu, à chacune d'elles, décerner une médaille d'or, la Société de Patronage pour les enfants pauvres de la Ville de Lyon, n'a pas hésité à porter à l'Exposition universelle de 1900 un nouveau témoignage de sa vitalité.

Ce témoignage, présenté sous la forme d'un tableau graphique, sera justement admiré dans la section si intéressante de l'Economie sociale, tant au point de vue de l'art qui se révèle d'une façon magistrale dans le dessin et le coloris du tableau que dans les gra-

phiques qui démontreront une fois de plus ce que peut faire la bienfaisance dans notre grande cité si laborieuse et si charitable.

L'artiste qui a dessiné cette remarquable composition, M. Louis Coin, qui est en même temps directeur de l'Harmonie Gauloise, s'est inspiré d'une des grandes pensées de Tolstoï, le poète populaire de la Russie :

Les chardons deviendront des roses.

Tel est bien, en effet, le but poursuivi par cette excellente institution fondée en 1840 par MM. Bertholon (César), Bergier (Joseph), Vachez (Claude). « Prendre les enfants pauvres, malheureux, à l'état de chardons incultes et les conduire à l'âge adulte transformés par les soins de leurs dévoués et vigilants patrons et dames patronnesses en fleurs largement épanouies, c'est-à-dire en roses. »

M. Coin, qui a bien mérité de la reconnaissance de la Société de Patronage, a droit aux plus vifs éloges ; pour notre part, nous les lui adressons en toute sincérité. Nous féliciterons également son collaborateur, l'auteur des graphiques, M. Fuzier-Perrin, secrétaire de la Société, lequel a déjà produit un ouvrage très apprécié sur cette institution.

Ce tableau, qui est resté exposé plusieurs jours aux magasins des *Deux-Passages*, vient de partir pour l'Exposition universelle, où nos lecteurs et amis de la Société de patronage le retrouveront, sous le n^o 23212, groupe XVI, classe 112.

Nomination. — Par arrêté préfectoral en date du 14 mars, M. LAMOTTE (Thomas) a été nommé professeur de modelage à l'école municipale de dessin de la rue Vendôme, en remplacement de M. Pagny, décédé.

Un palais en acier pour le Japon. — On construit dans un atelier de Chicago un palais en acier à l'abri des tremblements de terre, destiné au prince impérial et devant coûter 3 millions de dollars (15 millions de francs). L'ossature métallique une fois en place, on la revêtira extérieurement en marbre et en granit.

Les dimensions de cet édifice seront de 80 mètres de longueur sur 12 mètres de largeur et 18 mètres de hauteur. Il reposera sur 400 colonnes d'acier profondément ancrées et enfouies dans des massifs de béton.

L'architecte en chef de la maison impériale, le Dr T. Katyhama, a chargé de la construction de l'ossature MM. Schanklaud de Chicago. Un autre ingénieur, M. Charles M. Wilkes, s'occupe du chauffage, de la ventilation et de l'éclairage électrique.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 3 au 27 mars.

LYON

Rue Clos-Suiphon, 16. — Maison de rapport. — Propriétaire, M. Lapierre, rue Boileau, 194. — Entrepreneur M. Boucaret, rue Amédée-Bonnet, 7.

Rue Saint-Théodore. — Bâtiment d'usine. — Propriétaires, MM. Thévenin frères et Seguin, rue Dunois, 3. — Architecte, M. Bellemain, rue Vendôme, 148.

Chemin des Quatre-Maisons, 9 bis. — Deux villas. — Propriétaire, M. Taraquois, avenue des Ponts, 253. — Architecte, M. L. Cumin, route de Vénissieux, 51.

Route d'Heyrieux. — Maison de deux étages. — Propriétaire, M. Milliat. — Architecte, M. P. Merlin, rue Saint-Maurice, 21.

Rue du Lac, 15. — Reconstruction. — Propriétaire, M. Verjus. — Architecte, M. Clément.

Chemin Feuillet et route de Genas. — Bâtiments pour usine. — Propriétaire, Société anonyme des biscuits Germain. — Architecte, M. Curny, rue Paul-Bert, 351.

Passage Benoit, 19. — Maison d'habitation de deux étages. — Propriétaire, M. Lévy, rue Jacquard, 76.

Rue Saint-Augustin, 6. — Exhaussement de maison de rapport. — Propriétaire, M. Lauvergne. Architecte, M. Bruyas, place Kléber, 6.

Rue Sainte-Geneviève, 39. — Maison d'habitation et de rapport. — Architecte et propriétaire, M. Duret, boulevard des Brotteaux, 46.

Rue Port-du-Temple et place des Jacobins, 27. — Maison de rapport, restauration et exhaussement. — Propriétaire, M^{me} ve Simon, adresse précitée. Entrepreneur MM Rouchon et Dessauve, rue Boileau, 142.

SAINT-ÉTIENNE

Rue Balay prolongée. — Maison d'habitation. Propriétaires, M. Frédéric Castelli, rue de la Préfecture, 56.

Chemin de la Croix-de-l'Orme, 25. — Maison d'habitation. Propriétaire, M. Magnoloux, à la Jamayère

Rue Marthourey. — Maison d'habitation. Propriétaire, M. Desjoyaux rères, rue Marthourey. Architecte, M. Coadon, 5, place du Peuple.

Grande rue Tréfilerie, 1. — Maison et atelier, rue Tréfilerie, 1. Propriétaire, M. Thollet, même adresse. Architecte, M. Preynat, 1, place de l'Hotel-de-Ville.

Rue Croix-Courette, 9. — Maison à reconstruire, même adresse. Propriétaire, La Compagnie des mines de Villebœuf, 4, rue de la République.

Rue Montebello, 1. — Maison à exhausser. Propriétaire, M. Thibaud, rue de Champagne.

Rue Marengo prolongée — Maison d'habitation de deux étages. — Propriétaire, M^{me} Ménard, rue Bourgneuf, 17. — Architecte, M. Adé, cours Victor-Hugo, 27.

Chemin de la Jamayère, 5. — Maison d'habitation. Propriétaire, M. Pierre Giry, 23, place Bellevue.

Rue Richelaudière. — Maison d'habitation. Propriétaire, M. Malosse, 65, rue Richelaudière. Architecte, M. Ligonnat, 2, rue Camille-Collard.

Chemin de la Croix-de-l'Orme, 5. — Maison d'habitation. Propriétaire, M. Muthuon, à la Croix-de-l'Orme, Saint-Etienne.

Rue de Lyon, 118. — Maison d'habitation. Propriétaire, M. Perri-chon, rue Valbenoite, 17. Architecte, M. Thomas Javit, 10, rue de la Bourse, Saint-Etienne.

Chemin de Monthieux, 9. — Maison d'habitation. — Propriétaire, M. Michel Poy, rue Saint Jean-Bonnefonds.

Rue Balay. — Maison d'habitation. — Propriétaire, M. Le Hénaff, rue de la Bourse, 2. — Architecte, M. Dodat.

Avenue Denfert-Rochereau, 27. — Maison d'habitation. — Propriétaire, M. Badiou, entrepreneur, rue Cugnot, 1.

Rue du Soleil, 99. — Maison d'habitation. — Propriétaire, M. L. Gonnet, même adresse.

Rue Tiblier-Verne, 6. — Maison d'habitation. — Propriétaire, M. Celle, même rue, 11.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 22 mars. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les terrains militaires déclassés (4^e section, 1^{re} partie). Travaux de construction d'égouts et de chaussées. — 1^{er} lot. Construction d'égouts. Soumissionnaire : M. Lebossion, 2 p. 100. — Adjud., M. Jules Guithon, entrepreneur à Cruas (Ardèche), 3 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Construction de chaussées. Sans résultat, aucun soumissionnaire ne s'étant présenté.

Rhône. — 22 mars. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les terrains militaires déclassés (4^e section, 1^{re} partie). Travaux de fontainerie. Cette adjudication n'a pas donné de résultat, les deux soumissionnaires qui se sont présentés ayant demandé des augmentations sur les prix du devis.

Rhône. — 22 mars. — *Mairie de Lyon.* — Fontainerie dans les rues ouvertes dans les terrains domaniaux de la rive gauche du Rhône. Conduite neuve en fonte de 0 m. 162 sur l'avenue des Ponts aux abords de l'avenue de Saxe. Conduites neuves en fonte de 0 m. 108 sur les roues ouvertes dans les anciens terrains militaires. Appareils de fontainerie nécessaires au fonctionnement de ces conduites. 32 bouches d'arrosage. Une bouche d'incendie. Montant des travaux, 24.260 fr. 70. — Soumissionnaires : M^{me} veuve Ch. Gibault et Cie, 20 p. 100. — Délégé frères, 18 p. 100 d'augmentation. Non adjugé.

Isère. — 20 mars. — *Mairie de Voiron.* — Chemin vicinal ordinaire n° 35, de Voiron au Faton. Parachèvement entre le chemin vicinal ordinaire n° 21, rue Gallien, et le chemin vicinal ordinaire n° 18, de Chirens à Moirans, sur 950 m. 50. Montant des travaux, 6.50 fr. Soumissionnaires : MM. Henri Puissat père et fils, écartés. — M. Vaucenat, 4 p. 100 d'augmentation. — M. Hugonard, prix du devis. — MM. Désempte et Chollat, 1 p. 100. — Humbert, 6 p. 100. — Adjud., M. Blaise Sapanel, à Pont-de-Beauvoisin (Isère), 8 p. 100 de rabais.

Loire. — 20 mars. — *Mairie de Firminy.* — Construction d'un bâtiment d'école pratique de commerce et d'industrie. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie et ciments. Montant des travaux, 91.177 fr. Soumissionnaires : MM. Montmillon, 5 p. 100. — Chaussat et Tabard, 6 p. 100. — Petit, 10 p. 100 d'augmentation. — MM. Ligonnat, Bellot et Sougère, prix du devis. — MM. Monteiller, 4 p. 100. — Joannès Monier, 11 p. 100. — Vergnette, 3 p. 100. — Milamant, 9 p. 100. — Liogier, 5 p. 100. — Tladon et Peronny, 10 p. 100. — Calvet et Bastié, 3 p. 100. — Brossard, 6 p. 100. — Brunel, 10 p. 100. — Loulergue, 5 p. 100. — Adjud., M. Rousset, à Bourg-lès-Valence

(Drôme), 16 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Couverture et zinguerie. Montant des travaux, 9.28 fr. — Soumissionnaires : MM. Migeon, 2 p. 100. — Besson, 3 p. 100. — Adjud., M. Joannès Piana, à Firminy, 4 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Charpente. Montant des travaux, 20.789 fr. Soumissionnaires : M. Crégoire, 25 p. 100 d'augmentation. — MM. Galonnaire, 3 p. 100. — Despréaux, 2 p. 100. — Daléry, 4 p. 100. — Berhet, 3 p. 100. — David, 4 p. 100. — Adjud., M. Vetz, à Firminy, 6 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Menuiserie. Montant des travaux, 10.220 fr. — Soumissionnaires : M. Bonnet, prix du devis. — MM. Chateau, 1 p. 100. — Honoré, 6,25 p. 100. — Liogier, 9 p. 100. — Mignot, Plantin et Paulet, 7 p. 100. — Veuve Masson, 5,85 p. 100. — Hippolyte Damon, 11 p. 100. — Blache, 5 p. 100. — Bonnet, 6 p. 100. — Adjud., M. Chara, à Firminy, 14 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant des travaux, 12.469 fr. — Soumissionnaires : MM. Petit, 2 p. 100. — Vialla frères, 4 p. 100. — Tomboul, 3 p. 100. — J.-B. Rasclé, 3 p. 100. — Boudarel, 3 p. 100. — Chomarat, 2 p. 100. — Siobert, 3 p. 100. — J.-M. Rosclé, 2 p. 100. — Méasson, 3 p. 100. — Touron, 1 p. 100. — Damon, 3 p. 100. — Durupt, 1 p. 100. — Adjud., MM. Blachon et Roux, à Saint-Etienne (Loire), 10 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Serrurerie. Montant des travaux, 37.320 fr. — Soumissionnaires : M^{me} Mary, 3 p. 100. — Veuve Durand, 10 p. 100 d'augmentation. — MM. Jaboulay, 5 p. 100. — Bayou, 6 p. 100. — L. Rousset, 6 p. 100. — Calvet, 7 p. 100. — Adjud., M. Lerthe, à Lyon, 8,25 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Jeudi 19 avril, 2 h. — *Mairie de Lyon.* — Vente d'un terrain communal situé à l'intersection des chemins vicinaux ordinaires n° 17 « des Pios », 94 « de Saint-Charles », et 53 « de la Ruche-aux-Feuillants ». Mise à prix, 7.880 fr.

Chaque enchère au-dessus de la mise à prix ci-dessus fixée ne pourra être inférieure à 50 fr. L'adjudication ne sera pas tranchée si la mise à prix n'est pas convertie par une enchère. Cautionnement, 500 fr.

Le cahier des charges relatif à ladite vente et le plan des lieux sont déposés à la Mairie de Lyon (bureau des travaux publics), où chacun pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Samedi 21 avril. — *Préfecture.* — Bief de l'île Barbe. — Amélioration du passage de Roy. Montant des travaux, 45.742 fr. A valoir, 4.258 fr. Total, 50.000 fr. Cautionnement provisoire, 700 fr., définitif, 1.500 fr.

Les candidats à l'adjudication doivent présenter les pièces réglementaires à M. Tavernier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, cours du Midi, 21, à Lyon.

Renseignements : 1^o dans les bureaux de la préfecture (2^e division, 1^{er} bureau); 2^o dans les bureaux de M. Canat, ingénieur ordinaire, quai Tilsitt, 25, à Lyon.

Rhône. — Samedi 21 avril, 11 h. — *Mairie de Tarare.* — Installation de trois bornes-fontaines, système incongelable, deux lots. Le montant des travaux est évalué, d'après le devis estimatif dressé par M. Desporte, architecte-voyer, savoir : 1^{er} lot. Terrassement et maçonnerie, à la somme de 1.000 fr. — 2^e lot. Bornes-fontaines et tuyautage, à la somme de 1.000 fr. Cautionnement provisoire pour chaque lot, 50 fr.

Les plans, devis et cahier des charges des travaux sont déposés à l'Hôtel de Ville, où ils seront communiqués aux entrepreneurs concurrents.

Rhône. — Dimanche 22 avril, 2 h. — *Mairie de Thizy.* — Construction d'un réservoir. Montant des travaux, 43.000 fr. Cautionnement, 1.000 fr.

Visa des certificats cinq jours au moins avant l'adjudication par M. l'ingénieur en chef du département.

Les plans, devis et cahiers des charges sont déposés à la mairie de Thizy, où l'on pourra en prendre connaissance.

Rhône. — Jeudi 26 avril, 2 h. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un égout tubulaire, rue Chazière, au droit de l'orphelinat municipal. Montant des travaux, 3.680 fr. Cautionnement provisoire, 290 fr.

Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés à la Mairie de Lyon (bureau des travaux publics), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Ain. — Dimanche 8 avril, 2 h. — *Mairie de Bellay.* — Distribution d'eau pour l'alimentation du hameau de Béghnin. Tubulure en fonte de 0 m. 06. Montant des travaux, 11.000 fr.

Renseignements à la mairie.

Ain. — Dimanche 8 avril, 3 h. — *Mairie de Plagne.* — Construction d'une porcherie. Montant des travaux, 3.994 fr. 15.

Renseignements à la mairie ou chez M. Delbus, architecte à Nantua, auteur du projet.

Ardèche. — Dimanche 8 avril, 2 h. — *Mairie de Jaujac.* — Reconstruction de la flèche du clocher de l'église et réparations diverses à l'édifice. Montant des travaux, 4.863 fr. 69. A valoir, 435 fr. 31. Total, 5.300 fr. Cautionnement, 200 fr. Renseignements à la mairie.

Jura. — Jeudi 12 avril, 2 h. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Mantry. Construction d'un poids public avec abri pour passagers. Travaux évalués par le devis de M. Huguenet, agent-voyer cantonal à Sellieres. Montant des travaux, 4.061 fr. 18. A valoir, 235 fr. 77. Cautionnement, 135 fr. — 2^e lot. Charcier. Couverture du lavoir de Pellier, pose d'une pompe avec bassin à la Charne et pose d'une auge à Charcier. Travaux évalués par le devis de M. Sattounet, agent-voyer cantonal à Clairvaux. Montant des travaux, 2.752 fr. 25. A val., 310 fr. 14. Cautionnement, 90 fr.

Le devis des travaux, les pièces du projet et le cahier des charges de l'entreprise sont déposés à la préfecture (2^e division), où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

Loire. — Dimanche 8 avril, 11 h. — *Mairie de Saint-Martin-en-Coailleur.* — Consolidation du clocher. Montant des travaux, 5.000 fr.

Renseignements à la mairie ou chez M. Méley, architecte, à Saint-Julien-en-Jarez.

Yonne. — Samedi 21 avril, 2 h. — *Préfecture.* — Travaux d'établissement d'une distribution d'eau (2^e lot de la ville de Chablis. Construction d'un réservoir et de deux lavoirs. Travaux à l'entreprise, 42.458 fr. 83. Somme à valoir, 11.511 fr. 17. Total, 54.000 fr. Le montant du cautionnement provisoire et définitif est fixé à 1.500 fr.

Visa du certificat de capacité, n'ayant pas plus de trois ans de date, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Callon, ingénieur en chef des ponts et chaussées, rue des Grandes-Fontaines, 6, à Auxerre.

Note indiquant les travaux que le soumissionnaire aura exécutés depuis la délivrance de ce certificat et visée également huit jours au moins avant l'adjudication par M. Callon, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1^o dans les bureaux de la préfecture (2^e division), de 9 à 11 heures du matin et de 1 à 4 heures du soir ; 2^o dans les bureaux de la mairie de Chablis, de 9 heures à midi et de 2 à 4 heures du soir ; 3^o dans les bureaux de M. Breuille, ingénieur des ponts et chaussées, à Auxerre, de 8 à 11 heures du matin et de 1 h. 1/2 à 5 heures du soir.

Ministère de la Guerre. — Mercredi 25 avril, 2 h. — *Mairie de Bourg.* — Service du génie. Chefferie de Bourg. Adjudication des travaux pour agrandir le pavillon militaire de l'hospice mixte de Belley et modifier la galerie de jonction.

S'adresser pour prendre connaissance du marché à la chefferie du génie à Bourg, place du Mail, 3, et à Belley, caserne Sibuet, au bureau du génie.

Les personnes qui veulent en offrir à l'adjudication devront produire à M. le chef du génie de Bourg les pièces énumérées aux articles 5, 6 et 7 de la notice n^o 2 annexée au cahier des clauses et conditions générales imposées aux entrepreneurs, ces pièces devront être parvenues à M. le chef du génie, au plus tard le 19 avril, à 5 heures du soir, terme de rigueur.

Ministère de la Guerre. — Lundi 30 avril, 2 h. — *Mairie de Lons-le-Saunier.* — Service du génie. Chefferie de Bourg. Adjudication des travaux du premier lot d'entretien des bâtiments militaires de la place de Lons-le-Saunier pendant les années 1900 à 1903 inclusivement.

S'adresser pour prendre connaissance du marché à la chefferie du génie, à Bourg, place du Mail, 3, et à Lons-le-Saunier, caserne Michel, au bureau du génie.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

FORMATIONS DE SOCIÉTÉS.

Saint-Etienne. — Allier-Vinson et Guillot, serrurerie, charpentes métalliques, 36, rue Michelet. Durée 8 ans. Capital 30.000 fr. 15 janvier.

Grenoble. — Besiron et Mourel, entr. de travaux de construction, 7, rue Sault. Durée 10 ans. Capital 30.000 fr. 6 février.

Vienne. — Tabardel et Claude Girard, ent. de plâtrerie-peinture, 6, rue d'Avignon. Durée : 10 ans. Capital 5.000 fr. 1^{er} février.

Le Propriétaire-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY 4, Rue Gentil. — 23164

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

		les 100 kil.
Cuivre en lingots affiné	217 50	20 »
— en planche rouge	240 »	242 50
— — — jaune	192 50	195 »
Etain Banca en lingots	370 »	372 50
— Billiton et détroits en lingots	365 »	367 50
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	49 50	50 »
— ouvré : tuyaux et feuilles	52 50	53 »
Zinc retordu 2 ^e fusion	51 »	55 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	74 »	» »
— — — Autres marques	73 »	» »
Nickel brut pour fonderie	400 »	» »
— laminé	500 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	350 »	» »
— laminé	450 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	30 »	31 »
Fer à double T, AO	28 »	29 »
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	33 50	34 50
Mercure le kilo	800 »	825 »

SPECTACLES

Grand-Théâtre. — En matinée, *Cendrillon*. Le soir, *Faust*. Lundi, relache. — Mardi, 3, M^{me} Janssen, l'admirable créatrice de *Tristan et Yseult*, a consenti à donner une dernière représentation du chef-d'œuvre de Wagner, qui sera joué avec tous ses interprètes de la première heure.

Théâtre des Célestins. — Matinée à 2 heures, le *Capitaine Lois*. — Le soir, *Un fil à la patte*. — Lundi, 2, *le Régiment*, mardi, *Un Fil à la patte*. — Me credi, en soirée de gala, et jours suivants, pour quatorze représentation, *Madame Sans-Gêne*. La célèbre comédie de Sardou sera reprise avec M. Duquesne, le créateur du rôle de Napoléon, et M^{lle} Duran, engagée spécialement pour reprendre le rôle de Catherine qu'elle a joué avec succès sur les plus grandes scènes.

Exposition de la Société lyonnaise des Beaux-Arts. — Pavillon de Bellecour, tous les jours.

Casino des Arts. — Continuation du succès du spectacle-concert. Vraiment ce bataillon de *Ohé! les Gones!* qui arrive presque à la centième aura eu jusqu'à la fin le public le plus nombreux et le plus sympathique.

Scala-Bouffes. — Tous les soirs, la chanteuse comique Abdalla, M. Regiane, les danseuses Legay. Chaque soir, le *Fompier de Rochecardon*.

Eldorado. 33, cours Gambetta. — Tous les soirs, Reiter, l'amusant comique, Boutin et son riche théâtre miniature : les Freydo, acrobates; Paule Cortès, chanteuse excentrique. On annonce pour vendredi la première de *Ohé! Vénus!* pièce fantaisiste à grand spectacle pour laquelle le fin diseur Amelot a été spécialement engagé. On peut louer dès aujourd'hui pour les cinq premières représentations.

Cirque Rancy. — Tous les soirs, les jeudi et dimanche en matinée spectacle équestre, terminé par le divertissement *Au Velodrome*.

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VIVE A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 36, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

PRODUITS REFRACTAIRES & GRÉS

PROST ET PICARD à Givors (Rhône). Corues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en creux vernissés pour conduites d'eaux et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TULES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON

SABLE. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille, — Lagage à vapeur sur le Rhône. Sable, Gravier, Cailloux roulés.

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun.

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour conduite d'eau et pour Bâtimens. Seuls représentants à Lyon de la C^{ie} des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 53, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHAUX ET CIMENTS. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des *Ciments Vicat* pour le Rhône et la Loire, ainsi que des *Usines de Treppe* (Isère); *du Val d'Amby* (Isère). Seuls vendeurs des *Chaux de Cruas* (Frejdiér-Gouy); *Chaux des Barbrières* (Drôme).

PEINTURE & PLATRERIE

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun.

CHEVROT ET DELEUZE, 64, rue de Marseille, Lyon — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à enduire. Albâtre. *Laites suisses*. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des *Plâtres de Savoie* de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des *Plâtres de l'Isle* (marque Poulet). Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CERAMIQUES, PROST FRERES, fabricants à la Tou -de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtimens. Appareils pour sièges inouores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

PRODUITS CERAMIQUES. — **Chevrot et Deleuze**, 64, rue de Marseille. — Dépositaires des *Tuileries de Roanne, Sainte-Foy-l'Argentière, Bourgogne et Saint-Vallier*. Spécialité de *Boisssaux* pour cheminées, *Tuyaux en grès*. *Fabrication de tuyaux en poterie* pour bâtimens et conduites d'eau Carreaux de Marseille, de Verdun. Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annonay; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

CHARPENTES & PONTS MÉTALLIQUES — V. FEBVRE 16-18-20, rue de la Claire LYONNAISE

PRODUITS RÉFRACTAIRES

Ancienne Maison Jean MILLIOZ*, Fondée en 1850

L. PÉRINEL NEVEU SUCCESEUR

A SAINT-CHRISTOPHE PAR LES ECHELLES (SAVOIE)

Propriétaire des Carrières, fournisseur des principales Aciéries de la Loire, du Nord et de l'Est. Usines à Saint-Christophe et à Saint-Jean-de-Couz (Savoie)

BRIQUES RÉFRACTAIRES SILICEUSES, RÉSISTANT AUX PLUS HAUTES TEMPÉRATURES POUR : Aciéries, Hauts Fourneaux, Fonderies, Forges, Laminoirs, etc. — Verreries et Faïenceries

Briques spéciales pour Fours à Chaux et à Ciment

TERRES ET SABLES SILICEUX POUR CONVERTISSEURS BESSEMER

Poches et Creusets de Coulée. — Soles de Four, etc.

COULIS ET CIMENTS RÉFRACTAIRES

ANC. MON DURET & REVOL

Fondée en 1852

VERZIER & GUIGUET

Cours Lafayette, 83, LYON

Cheminées riches et de commerce. Travaux d'églises.

Monuments funéraires.

Spécialité pour ébénistes, lavabos.

Usine à vapeur, 32, rue Robert

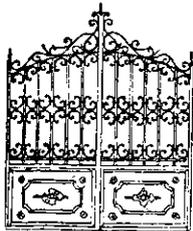


Dépôt des faïences décoratives, J. Lebnitz. **TEL. 9-70**

Demandez partout le " **THÉ DES MANDARINS** "

QUALITÉ SUPÉRIEURE

CONSTRUCTION MÉTALLURGIQUE



J. BERNARD & C^{ie}

303, Rue Duguesclin

LYON

Près la Place de l'Abondance

PORTAILS, CLAIRES-VOIES

Outillage pour Entrepreneurs

DÉCORATION EN STAFF
et Carton-Pierre

EUGÈNE FLACHAT

ACQUÉREUR DES MODÈLES DE DÉCORATIONS DE L'ANCIENNE MAISON FLACHAT & COCHET

Rosaces, Corniches, Couronnements, Plafonds
Trumeaux de Cheminées en staff
Cheminées en bois, Céramique décorative, Vitraux
Décoration en émaux sur opaline

197, rue Vendôme, LYON

CHEMIN DE FER PORTATIF

SYSTÈME JULES WEITZ, Breveté S. G. D. G.
Pour Travaux Publics
MINES, PLANTATIONS
WAGONS PERFECTIONNÉS
TRICYCLES
Jules WEITZ
LYON

Matériel
MATERIAUX
POUR
Entrepreneurs
VENTE
LOCATION
AVEC
Faculté d'achat

EXPOSITION UNIVERSELLE PARIS 1889 - 2 MÉDAILLES D'OR
Exposition industrielle de Saint-Etienne 1891 - Premier prix médaille d'Or
Exposition industrielle et agricole de Béziers 1892 - Premier prix médaille d'Or
Expositions Univ. de Lyon 1894, 2 Médailles d'Or, BOURGEOIS 1895, BOURGEOIS 1895, MEMBRE DU JURY.

F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant



BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournée
ou sculptées.

Envoi franco de l'Album

SERRURERIE D'ART ET DE BATIMENT

JARDINS D'HIVER, VÉRANDAHS, MARQUISES
PORTAILS, GRILLES, SERRES, ETC.

CHARPENTES EN FER

CIELS OUVERTS, CROISÉES, RAMPES
KIOSQUES, PONTS, ETC.

L. RUDIGOZ
31, rue Barême, 31, LYON

IMPRIMERIE COMMERCIALE ET ADMINISTRATIVE

ANCIENNE MAISON PITRAT AINÉ

Alexandre REY, Successeur

4, rue Gentil, Lyon

MOSAIQUES DE MARBRE

Romaine et Vénitienne de tous Styles
pour Dallage

NOUVELLES MARCHES D'ESCALIERS

Mosaïques Artistiques

Verres spéciaux, Ors et Emaux Vénitiens
pour Décorations Murales

VOÛTES, PLAFONDS, FAÇADES, ÉGLISES, CHATEAUX
MUSÉES, THÉÂTRES

Salles à manger, Salles de Billard, Salles de Bain
Vestibules et Cuisines

Bars, Cafés, Hôtels, Boucheries
et Similaires.

BERTIN, QUIARY & C^{IE}

BUREAUX : Avenue de Saxe, 223

ATELIERS : Rue d'Aguesseau, 5

TRAVAUX GARANTIS

PRIX MODÉRÉS

Restauration de Mosaïques Ancienne & Moderne